



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT DES HAUTS DE SEINE

DECISION DU MAIRE

Dec2025-082

Demande de subvention de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Île-de-France (DRAC) pour le Musée d'histoire Urbaine et Sociale de Suresnes.

Le Maire de Suresnes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 3 juillet 2020, portant délégation d'une partie de ses pouvoirs de décision au Maire, notamment son article premier, alinéa n°25,

Considérant le souhait de la Ville de Suresnes, que le Musée d'histoire Urbaine et Sociale de Suresnes, en tant que Musée de France, puisse bénéficier de la part du ministère de la Culture de subventions exceptionnelles pour les expositions temporaires au titre du label « Exposition d'intérêt national »,

Vu le budget communal,

Décide,

- Article 1^{er}.** de déposer la candidature du MUS – Musée d'histoire Urbaine et Sociale de Suresnes pour l'obtention du label « Exposition d'intérêt national » pour son exposition temporaire de 2026-2027 « *Le corps au travail* » et de solliciter auprès du ministère de la culture une subvention exceptionnelle au taux le plus élevé pour l'organisation de celle-ci.
- Article 2.** de l'imputation des recettes au budget principal, au chapitre 74.
- Article 3.** que Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'application de la présente décision.

Fait à Suresnes, le

#signature#

Le Maire de Suresnes certifie conformément à l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales que le présent acte a été reçu par le représentant de l'État
le 23 octobre 2025
et publié/affiché le 23 octobre 2025
Pour le Maire et par délégation,
le Directeur Général des Services
Bruno MAGGUILLI

Guillaume BOUDY
Maire de Suresnes

HOTEL DE VILLE

2 rue Carnot - 92151 Suresnes Cedex - Téléphone : 01 41 18 19 20 - suresnes.fr